

**Zone de préemption "Espace naturel sensible du Bischenberg" à BISCHOFFSHEIM - Acquisition foncière**

**Rapport n° CP/2013/84**

**Service gestionnaire :**

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation d'une acquisition foncière à BISCHOFFSHEIM dans la zone de préemption Espace naturel sensible du Bischenberg.

Dans la zone de préemption Espace Naturel Sensible du Bischenberg dans laquelle le Département est titulaire du droit de préemption, une opportunité se présente d'acquérir une parcelle de terrain d'une surface de 2,30 ares sur le ban communal de BISCHOFFSHEIM et cadastrée en section 13 n° 30, au lieu-dit Riegelbrunnen.

Compte tenu des prix habituellement pratiqués dans ce secteur, la valeur vénale des terrains a été fixée à 115,00 €, soit 50 € l'are.

La gestion ultérieure de cette parcelle se ferait par bail emphytéotique de trente-six ans au profit du Conservatoire des Sites Alsaciens.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
11677	21-2118-738	46 332,00 €	46 332,00 €	115,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve l'acquisition dans la zone de préemption Espace naturel sensible du Bischenberg d'une parcelle de terrain de 2,30 ares située sur le ban communal de BISCHOFFSHEIM et cadastrée en section 13 n° 30, moyennant le versement au propriétaire concerné d'une indemnité de 115 € et frais divers,*

*- dit que l'acte sera passé en la forme administrative*

*- décide de confier la gestion ultérieure de cette parcelle par bail emphytéotique de trente-six ans au Conservatoire des sites alsaciens.*

*Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.*

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL